

À une séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 20 juin 2016, à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Arrivée de madame Josyane Forest à 7 h 07

Absence : Madame Sophie Racette, conseillère

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 243-2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 244-2016

Refinancement des Règlements numéros 273-2015 et 285-2015

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint Jacques accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 28 juin 2016 d'une somme de 558 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 273-2015 et 285-2015. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

20 300 \$	2,3 %	28 juin 2017
20 700 \$	2,3 %	28 juin 2018
21 200 \$	2,3 %	28 juin 2019
21 700 \$	2,3 %	28 juin 2020
474 300 \$	2,3 %	28 juin 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Résolution n° 245-2016

Refinancement des Règlements numéros 273-2015 et 285-2015

ATTENDU QUE

conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint Jacques souhaite emprunter par billet un montant total de 558 200 \$:

Règlement d'emprunt n°	Montant
273-2015	132 000 \$
285-2015	426 200 \$

ATTENDU QU'

à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 558 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 273-2015 et 285-2015 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 28 juin 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	20 300 \$
2018	20 700 \$
2019	21 200 \$
2020	21 700 \$
2021	22 200 \$ (à payer en 2021)
2021	452 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint Jacques émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 28 juin 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 273 2015 et 285 2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Résolution n° 246-2016

Démission de l'employé numéro 02-0019

ATTENDU QUE

que l'employé numéro 02-0019 a remis sa démission dans une correspondance datée du 20 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de l'employé numéro 02-0019 en date du 20 juin 2016.

Résolution n° 247-2016

Embauche d'employés journaliers étudiants pour le Service de la voirie – Mesdames Audrey Manningham et Élisabeth Gaudet

ATTENDU QUE le Service de la voirie désire bénéficier d'employés journaliers étudiants pour l'été;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques bénéficie de subvention dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2016 »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'embauche de mesdames Audrey Manningham et Élisabeth Gaudet à titre de journaliers étudiants pour le Service de la voirie pour l'été 2016.

QUE les conditions d'embauche soient celles spécifiées au guide d'emploi des employés de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 248-2016

Levée de la séance

Il est proposé par madame Josyane Forest résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 7 h 10.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre La Salle
Maire